

**CAHIER DES CHARGES VALANT RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**DEMANDE DE PROPOSITION DE CONTRAT CHIFFRÉ**

**ENTRETIEN ANNUEL DES EXTINCTEURS  
DU COLLEGE ROBERT MOREL**

**POUVOIR ADJUDICATEUR : Collège Robert Morel représenté par**

**Madame la Principale : Marie-Laure BARON**

**Intendante du Collège Robert Morel : Monica DAVID**

## **ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES**

### **1.1. Objet de la consultation**

La présente demande de proposition de contrat porte sur l'entretien annuel des extincteurs du Collège Robert Morel :

La proposition de contrat devra être établie pour une période de cinq ans ferme : **du 01 mars 2021 au 28 février 2026**, sans possibilité de reconduction.

### **1.2. Caractéristiques et performances attendues :**

- Vérification et entretien annuel des 44 extincteurs :
  - o **25 type eau pulvérisée 6l et 2 eau pulvérisée à 9l**
  - o **5 type à poudre 6 kg**
  - o **10 type CO2 à 2kg et 2 type CO2 à 5 kg**
- Remplacement des charges, pièces et accessoires à la suite des vérifications
- Etablissement d'un rapport de vérification annuelle, précisant les opérations de remplacement effectuées.
- Etablissement d'une liste des extincteurs à chaque visite de maintenance
- Emargement et renseignement du registre de sécurité, à l'issue de la visite annuelle de maintenance et après les éventuelles interventions ponctuelles
- Intervention ponctuelle possible, hors visite de maintenance, à la demande du collège

### **1.3. Fréquences d'intervention**

- 1 intervention annuelle dernière semaine d'août
- Date d'intervention annuelle programmée et notifiée au collège, début juillet, par le prestataire titulaire.

## **ARTICLE 2 - PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES**

### **2.1- Forme des prix**

Les prix HT et TTC sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation.

**Ils seront fermes pour la durée du contrat.**

### **2.2- Modalités de règlement**

Dans le respect des échéances de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, le fournisseur présentera sa facture via le site CHORUS- PRO. Le numéro de client du collège, les coordonnées bancaires internationales complètes (IBAN et BIC ou SWIFT) et le SIRET de l'entreprise devront y figurer. Le paiement sera effectué par mandat administratif à 30 jours de réception de facture et par virement sur le compte du titulaire.

Facturation annuelle de l'abonnement sur présentation d'une facture établie dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile.

### **2.3- Prix forfaitaire annuel**

La facturation sera effectuée une fois par an.

## **ARTICLE 3 – REMISE DES OFFRES**

### **3.1- Délais**

Les offres devront être parvenues au plus tard le **01 février 2021** à **12h00** au service intendance du Collège Robert Morel  
Les offres dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus, seront éliminées.

### 3.2- Modalités de dépôts des offres

- sur le site de l'AJI
- par voie dématérialisée, à l'attention de Madame La gestionnaire du Collège Robert Morel à l'adresse suivante : [ges.clg.morel@ac-aix-marseille.fr](mailto:ges.clg.morel@ac-aix-marseille.fr)
- par voie postale en recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Collège Robert Morel  
Service Intendance –  
1 rue Robert Martin  
13200 Arles

### 3.3- Contenu des offres

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Proposition de contrat « visite de maintenance préventive », établi en euros et TTC pour 5 années fermes (du 01 mars 2021 au 28 février 2026), comprenant :
  - le prix unitaire de la vérification d'un extincteur
  - le prix unitaire de rechargement d'un appareil
  - le prix du remplacement de petites pièces (joints, scellés de sécurité, fixation des supports des extincteurs, affichette extincteurs)
  - le tarif du déplacement et de la main d'œuvre sont inclus
  - le tarif du déplacement et de la main d'œuvre, en cas d'intervention hors visite de maintenance préventive
  - le prix unitaire du remplacement d'un extincteur (par type d'extincteur)
- le présent règlement de consultation dûment paraphé sur chaque page et signé à la dernière page
- une attestation de vigilance à jour
- les déclarations sur l'honneur spécifiées à l'article 8

#### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360. Les critères Retenus, pour le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse sont pondérés comme suit :

1. le prix : 60%
2. la capacité de l'entreprise : 40%

**Fait en un seul original,**

**A .....**

**Le .....**

**Tampon, nom, prénom et signature du  
candidat précédé de la mention manuscrite  
"Lu et Approuvé"**